Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 027-200077329-20261019-DEC_0413_2026-AU

DEC_0413_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE COPRODUCTION AVEC LA COMPAGNIE PARIS BENARÈS POUR LE SPECTACLE "GRAND'OÜRS"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté du Maire n° 552-2026 du 17 août 2026 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture, du Tourisme, du Patrimoine et de l'évènement,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire des coproductions avec les compagnies de rue suite à l'adhésion au Réseau Re Nar,

Le Maire décide de signer un contrat de coproduction avec la compagnie Paris Bénarès domiciliée 11 la haute Bretonnière 44170 LA GRIGONNAIS pour une coproduction sur le spectacle « Grand'Oürs » pour un montant de 5.275 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 19 octobre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON